SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 8 août 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2

2016-08-152 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture
 - 1.1 Ouverture.
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2016;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 12 juillet 2016.
- 1^{ère} période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions Aucune.
- 6. Information au conseil et correspondance
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2016.
- 7. Rapports des comités
 - 7.1 Finances Subventions:
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
 - 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Emprunt par billet un montant de 1 571 900 \$ pour les règlements numéros 542A et 607;
 - 8.1.2 Adjudication de l'emprunt par billet au montant de 1 571 900 \$;
 - 8.1.3 L'échéance de l'emprunt de 1 571 900 \$;
 - 8.1.4 Dérogation mineure numéro 2016-06-0001, monsieur Marc Fortier;
 - 8.1.5 Dérogation mineure numéro 2016-07-0001, monsieur Guy Larkin;
 - 8.1.6 Demande à la C.P.T.A.Q. lot numéro 4 183 243;
 - 8.1.7 Offre de service étude écologique et demande de certificat d'autorisation au MDDELCC;
 - 8.1.8 Finaliser la production des plans et devis pour la mise en place d'un réseau d'eaux usées sous faible pression, des

- aqueducs et le détournement des eaux du poste de pompage Blouin;
- 8.1.9 Levée du non-accès, ouverture de rue en face du chemin Galipeau sur la route 112;

9. Adoption des règlements

Aucun.

10. Avis de motion à donner

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Mardi 6 septembre 2016 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2016-08-153 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2016-08-154 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34) (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jean-Guy Larouche concernant de l'information sur l'échéancier de la refonte du plan d'urbanisme.

Monsieur Marcel Lagueux concernant la méthode pour l'installation des déversoirs le long de la chaussée pour l'écoulement des eaux et nous informe qu'il y a un arbre mort, voisin de son terrain au 260 chemin Galipeau.

Madame Maryse Labonté transmet des félicitations pour les travaux du chemin Galipeau ainsi que pour la carte routière municipale et demande un suivi pour le local du bureau de poste.

Monsieur Jacques Gourde concernant le coût de l'asphaltage des boîtes postales sur le chemin Galipeau.

FIN DE LA 1^{IÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 40.

6 1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE:

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2016 et en fait la lecture.

7.1.1

2016-08-155 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot ET RÉSOLU QUE la liste des comptes à payer en date du 4 août 2016 au montant de 125 060,05 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS:

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - L'acceptation provisoire des travaux sur l'article 59 par le conseil des maires à la MRC;
 - La rencontre le 11 août prochain avec notre députée madame Bibeau et le conseil des maires de la MRC;
 - Les 4 points de services de santé dans la MRC.

Madame Diane Talbot:

Rien à signaler – période des vacances.

Monsieur Éric Mageau:

- o Donne de l'information concernant :
 - La fin des travaux du chemin Galipeau, l'acceptation provisoire a été faite le 3 août et les coûts sont moindres que prévus ;
 - La liste des travaux à faire dans les prochains mois.

Monsieur René Rivard:

- o Donne de l'information concernant :
 - Les activités de loisirs vont bien, la Municipalité se démarque des autres municipalités dans la MRC;
 - Un compte rendu des activités estivales paraîtra dans le prochain journal;
 - La programmation du SAE de cette année a été très appréciée.

Madame France Martel:

Donne de l'information concernant :

- Les nouvelles rues à venir, rue des Pommiers et celle de monsieur Bolduc;
- Une ouverture de rue prochainement, en face du chemin Galipeau pour un secteur commercial;
- Les nouvelles constructions.
- Le souper de la Chambre de Commerce le 17 août au Centre multifonctionnel.

Monsieur Donald Lachance:

Rien à signaler – période des vacances.

Monsieur Stanley Boucher:

- o Donne de l'information concernant :
 - Les travaux des réseaux sur la rue Desruisseaux ont été acceptés majoritairement par les résidents. Les études et le projet est en développement afin de procéder à l'appel vers la fin du mois d'août. Une rencontre est à venir dans les prochaines semaines avec les résidents.

8.1.1

2016-08-156 EMPRUNT PAR BILLET UN MONTANT DE 1 571 900 \$ POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 542A ET NUMÉRO 607 :

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billet un montant total de 1 571 900 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
numéros :	\$
542 A	197 300 \$
542 A	157 600 \$
607	595 141 \$
607	621 859 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot ET RÉSOLU;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 571 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 542A et 607 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par madame Nathalie Bresse, mairesse et monsieur Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 16 août 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.

2016-08-157 ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 571 900 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de

La Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 16 août 2016 au montant de 1 571 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 542A et 607. Ce billet est émis au prix de 100.00 \$ CAN

pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

97 600 \$	2.03 %	16 août 2017
100 100 \$	2.03 %	16 août 2018
102 300 \$	2.03 %	16 août 2019
104 900 \$	2.03 %	16 août 2020
1 167 000 \$	2.03 %	16 août 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1.3

2016-08-158 L'ÉCHÉANCE DE L'EMPRUNT DE 1 571 900 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte :

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	97 600 \$
2018	100 100 \$
2019	102 300 \$
2020	104 900 \$
2021	107 600 \$ (à payer en 2021)
2021	1 059 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Ascot Corner émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 août 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 542A et 607, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2016-08-159 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-06-0001:

CONSIDÉRANT QUE cette demande est considérée comme une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement de 4 pieds (1,22 mètre) est considéré comme une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de construire un garage détaché agencé à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure n'aurait pas d'influence négative sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 436 est présentement en examen de révision et que les normes des bâtiments complémentaires pourraient être modifiées;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme qui est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-06-0001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2016-08-160 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-07-0001:

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas considérée comme une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'émission du permis de construction les normes d'aménagement du stationnement étaient connues et inscrites au permis;

CONSIDÉRANT QUE les 2 mètres demandés empiètent dans la zone de dégagement de 3 mètres pour une visibilité sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports projette l'élargissement de la route 112;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme qui est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2016-07-0001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2016-08-161 DEMANDE À LA CPTAQ - LOT NUMÉRO 4 183 243 :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 6145 route 112 fait une demande à la CPTAQ pour régulariser l'usage commercial du lot 4 183 243;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 6145 route 112 exploite un commerce de transport depuis 1992;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ avait autorisé l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 4 183 243 par décisions 183190, 183191 et 183192;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre de notre règlementation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui la demande à la CPTAQ du propriétaire du 6145 route 112, lot numéro 4 183 243.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2016-08-162 OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME EXP. – ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC:

CONSIDÉRANT QUE pour la poursuite du développement du projet industriel et résidentiel dans l'ancienne gravière et sablière, il faut procéder à une étude écologique et une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP. a déposé une offre de service pour terminer ce projet qui se détail comme suit :

- 1. Planification des démarches, rencontre avec le MDDELCC 1200 \$;
- 2. Procéder à l'étude écologique 7500 \$;
- 3. Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, 3000 \$;
- 4. Coût de la demande au Ministère 569 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de 7500 \$, 3000 \$ et le 569 \$ seront à partager avec Créations Jade (projet résidentiel) dans l'ordre de 62% municipalité et 38% Créations Jade;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de la firme EXP. référence numéro 999-00041247-PP au montant de 11 700 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-062.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

818

2016-08-163

FINALISER LA PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DES EAUX USÉES SOUS FAIBLE PRESSION, DES AQUEDUCS ET LE DÉTOURNEMENT DES EAUX USÉES DU POSTE DE POMPAGE BLOUIN:

CONSIDÉRANT QUE nous avons changé la façon de faire pour le réseau d'eaux usées de la rue Desruisseaux;

CONSIDÉRANT QU' il est préférable de préparer un tableau des caractéristiques de pompage par propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de la firme EXM pour finaliser la production des plans et devis pour la mise en place d'un réseau des eaux usées sous faible pression, des aqueducs et le détournement des eaux usées du poste de pompage Blouin au montant de 5000 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2016-08-164

LEVÉE DU NON-ACCÈS, OUVERTURE DE RUE EN FACE DU CHEMIN GALIPEAU SUR LA ROUTE 112:

CONSIDÉRANT QUE le projet d'une nouvelle rue en face du chemin Galipeau sur la route 112 a été déposé au ministère des Transports (dossier référence 40330);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit demander la levée du non-accès avant de procéder à la demande d'ouverture de rue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande au ministère des Transports la levée du non-accès en face du chemin Galipeau sur la route 112 pour permettre l'ouverture d'une rue et que les frais de la levée soit payés par l'entreprise Excavation Steve Leblanc Inc., promoteur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{12.} 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 13. (Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant:

- La procédure des règlements d'emprunt et la raison pour laquelle on doit payer de l'intérêt sur des sommes que n'avons pas besoin ;
- Le garage municipal, le suivi du projet ;
- Le terrain de tennis, le taux d'occupation ;
- La MRC et la publicité ;
- Le questionnaire PDZA il n'y a eu aucun suivi est-ce normal?
- Le suivi du règlement de construction de rue à venir ;
- La vitesse sur le chemin Galipeau.

Madame Pierrette Hardy concernant:

- Le rapport de la SPA qui est à venir ;
- Les activités du SAE à savoir si elles s'autofinancent.

Stéphane Théroux concernant le projet de construction des terres pleins sur la route 112 et le feu de circulation.

Madame Maryse Labonté concernant de l'information sur le règlement de remblai et l'amas de feuilles au coin du chemin Galipeau.

FIN DE LA 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 38.

13

2016-08-165 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : Mardi 6 septembre 2016 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE	NATHALIE BRESSE, MAIRESSE
DIR. GÉN. ET SECRTRÉS.	